Critères de certification



La certification Iter Vitis permet la reconnaissance et la promotion des richesses culturelles du patrimoine viticole tant matérielles qu'immatérielles qui jalonnent nos territoires.

Quels éléments du patrimoine viticole peut-on valoriser?

La certification s'applique à un lieu, un paysage, ou un ensemble d'éléments ou de sites répondant à la thématique des paysages culturels viticoles.

Le conseil scientifique d'Iter Vitis a classifié ses élements au sein de 6 domaines : historique, architectural, artistique, savoir-faire, traditoin, naturel.

Le tableau ci-desous n'est pas exaustif. Il répertorie les éléments d'intérêt qui peuvent être certifés.

| PATRIMOINES | ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT | EXEMPLES DE THÉMATIQUES TRANSVERSALES |
|---------------|---|--|
| Historique | Histoire de l'origine à nos jours : - les sites archéologiques, - les biens patrimoniaux, - les routes historiques, - les personnalités marquantes | - Les vignobles remis au jour - Les Chemins du vin (exemple : Route des Romains) - Vin et Eglise (Abbayes, chapelles, monastères) - Vignes Ultra-centenaires - Vignes en Ville (Marseille, Carcassonne, Paris, Nice) - Vignobles et Art (littérature, peinture, musique) |
| Architectural | Constructions identitaires, habitat, caves: - les murs, les terrasses, les dispositif de lutte contre l'érosion, - les cabanes de vigne, les pigeonniers, - les chais, les maisons bourgeoises, - les châteaux, les monuments religieux, - les constructions contemporaines | |
| Artistique | Représentations littéraires, musicales, créatives en lien avec la tradition et l'identité du territoire | |
| Immatériel | Savoir-faire Les particularités liées au travail de la vigne et du vin : - les outils, - les savoir-faire (viticole, artisannat, industriel) | |
| | Traditions Festives, musicales: - les confréries bachiques, - les chants traditionnels, - dimension religieuse, sacrée et symbolique | |
| Naturel | Ressources naturelles, climat, géologie et biodiversité : - le paysage - les divers cépages autochtones - les vignes sauvages | |

A quels critères doit répondre la structure porteuse de la certification?

Au regard de l'article 5 des statuts de l'association:

Les territoires, sites, lieux, doivent avoir :

- dans leur origine et leur histoire des liens avec la vigne et le vin,
- · des outils de médiation culturelle, d'interprétation du patrimoine,
- un environnement adapté à la réception de visiteurs européens (services, prestations, installations et infrastructures ...)

Pourront être certifiés :

- un territoire, un site, un lieu présentant un patrimoine viticole à fort héritage historique (au moins un des critères):
- classés au patrimoine mondial UNESCO
- classés Grands Sites
- appellations reconnues
- emblématiques de la France
- en lien avec divers itinéraires culturels
- · innovants ou se distinguant par leur originalité
 - une structure individuelle appartenant :
- à une démarche locale de développement oenotouristique et/ou
- un réseau local de qualité reconnu (Charte V&D, Qualité...) et proposant des activités liées à la valorisation du patrimoine viticole.

Les éléments devront appartenir à une structure membre de l'association Iter Vitis France.

